

Quid ?

— CRFPA & CAPA

LES 10 QUESTIONS AUXQUELLES **TU DOIS** SAVOIR RÉPONDRE LE JOUR DE TON GRAND ORAL

Marion ROUSSEAUX

Docteur en Droit et fondatrice de « Quid ? »



@quid.crfpa.capa

©MarionRousseaux.

Toute diffusion ou reproduction est formellement interdite, sous peine de poursuites judiciaires.

01

Quel est le serment des avocats ?

Le serment des avocats est le suivant :

« Je jure, comme avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité. »

La dignité renvoie au respect que l'avocat doit avoir à l'égard de lui-même. Il se doit d'avoir une conduite irréprochable.

La conscience renvoie à la volonté que doit avoir l'avocat de faire son travail mais aussi de bien le faire.

L'indépendance renvoie au fait que l'avocat doit jouir d'une indépendance (matérielle, intellectuelle, morale) à l'égard de toute personne, y compris de son client.

La probité renvoie à l'idée qu'un avocat se doit de respecter les devoirs imposés par la justice. Il doit avoir un comportement irréprochable aux yeux de la justice.

L'humanité renvoie à la bonté d'âme et à la charité dont doit faire preuve un avocat, notamment à l'égard de son client.

02

Qu'est-ce qu'un bâtonnier ?

Un bâtonnier est un avocat qui préside le Conseil de l'ordre des avocats.

Il est élu pour une durée deux ans.

Il y a un bâtonnier par barreau.

Le bâtonnier a diverses missions dont :

- celle de représenter les avocats de son barreau, il est leur porte-parole ;
- celle d'arbitrer les différends qui peuvent naître entre les clients et les avocats ainsi que les litiges opposant deux avocats ;
- celle de coordonner le travail des avocats (par exemple en procédant à la désignation des avocats commis d'office ou en répartissant les permanences entre les avocats).

03

Pourquoi qualifie-t-on le Ministère de la justice de « Garde des Sceaux »?

Les origines du terme de « Garde des Sceaux » remontent aux prémices de la monarchie française.

Le Garde des Sceaux était l'officier de la couronne.

Il était chargé, d'une part, de la conservation des sceaux et, d'autre part, de leur apposition sur les documents officiels afin de garantir leur authentification.

Cette tradition a traversé les siècles jusqu'à aujourd'hui.

Ainsi, notre Ministre de la Justice porte également le titre de « Garde des Sceaux », même s'il ne s'agit plus désormais que d'un rôle symbolique.

04

De quels éléments se compose la tenue d'un avocat ?

L'avocat porte une longue robe de couleur noire.

Elle est ornée de 33 boutons en représentation de l'âge qu'avait le Christ au jour de sa mort, soit 33 ans (ce n'est pas une obligation légale, plutôt une tradition).

La robe a également un rabat blanc et une épitoge en hermine.

En outre, lors de sa prestation de serment, l'avocat porte des gants blancs.

05

Est-ce qu'un avocat peut porter sa robe dans la rue ?

En principe, l'avocat doit porter sa robe uniquement au sein des juridictions.

Par exception, il peut la porter à l'extérieur dans 3 cas :

- S'il participe à une manifestation sur la voie publique en lien avec la profession ;
- S'il assiste à la prestation de serment d'un nouvel avocat ;
- S'il assiste à l'enterrement d'un autre avocat.

06

Qui a été la première femme avocate en France ?

Sonia Olga Balachowsky-Petit a été la première femme à prêter serment, le 4 décembre 1900. Elle fut donc la première femme avocate de France.

Jeanne Chauvin était la deuxième, en prêtant serment la même année, le 9 décembre. En revanche, elle a été la première femme avocate à plaider.

07

Est-ce qu'un avocat peut défendre un membre de sa famille ?

Face à une telle question, je te recommande de répondre en deux temps :

- D'abord, donner la réponse juridique à cette question :

Un avocat peut défendre toute personne, y compris un membre de sa famille, tant qu'il respecte l'ensemble de ses principes déontologiques.

- Puis de donner ton avis sur le sujet :

Il faut dans ce cas justifier ta position en évoquant les avantages, les inconvénients ou encore les difficultés déontologiques auxquels peut se heurter un avocat qui défendrait un proche.

08

Pourriez-vous défendre un pédophile ? un terroriste ?

Cette question est régulièrement posée lors des grands oraux du CRFPA.

Elle ne doit pas te déstabiliser alors prépare-la en amont.

Tu es totalement libre de répondre « oui » ou « non ».

Le jury n'est pas là pour évaluer ton avis ou ta sensibilité sur certains sujets.

En revanche, ce qu'il veut connaître c'est ta justification : quel(s) élément(s) te conduirai(en)t à refuser ou accepter la défense d'une personne accusée de ces faits.

09

Quel avocat vous a donné l'envie de faire ce métier ?

Le jury te pose cette question pour te connaître davantage, donc ne panique pas, il n'y a pas de mauvaises réponses.

Deux types de réponses sont envisageables ici :

- Tu peux citer un avocat que tu as côtoyé. Il peut s'agir d'un proche ou bien d'un avocat que tu as rencontré lors d'un cours, d'un stage, d'une conférence.
- Tu peux également citer un avocat célèbre comme par exemple Robert Badinter, Gisèle Halimi, Jacques Vergès ou encore Eric Dupond-Moretti.

Même s'ils peuvent réellement t'avoir inspiré.e dans ton choix de carrière, je te déconseille de citer des avocats fictifs comme Joséphine Karlsson (Engrenages), Annalise Keating (How to get away with murder) ou encore Harvey Specter (Suits).

10

En cas de réussite de ce concours, quel est votre projet ?

En te posant cette question, le jury souhaite évaluer la solidité de ton projet, ton ambition, ta réflexion sur la profession pour laquelle tu passes l'examen.

Même si à ce stade tu n'es pas encore certain.e du chemin que tu souhaites emprunter, essaye de renvoyer l'image d'un.e candidat.e qui a d'ores et déjà réfléchi à son projet, à court, moyen et long terme.

Pour t'aider à préparer cette question, voici quelques pistes de réflexion :

- Dans quelle école projettes-tu de t'inscrire ?
- As-tu déjà une idée du stage PPI que tu souhaites réaliser ?
- Envisages-tu une collaboration ou de te lancer directement de manière indépendante ?
- Dans quelle.s matière.s souhaiterais-tu spécialiser ton activité future ?
- Projettes-tu un jour de passer une spécialisation et si oui, laquelle ?

En si on allait plus loin ?

Je m'appelle Marion, je suis Docteur en droit privé et sciences criminelles et j'enseigne depuis plus de 6 ans (de la L1 au M2, en passant par les prépas CRFPA et ENM ainsi que pour des professionnels en formation continue et pour des étudiants dans d'autres filières que le droit).

Je suis passionnée par le droit et par la pédagogie. Alors les allier au quotidien au service des étudiants me stimule profondément et donne du sens à ma vie professionnelle.

J'ai fondé « Quid ? » pour aider les candidats au CRFPA à réussir cet examen. Cela fait plusieurs années que je dispense des conférences de culture générale, que je corrige des copies de note de synthèse et de droit civil pour plusieurs prépas et que je participe à des simulations de Grand oral. Mais j'avais envie d'aller encore plus loin en offrant aux candidats un accompagnement réel, régulier, humain et adapté à leurs besoins.

Mon expérience, ma passion et ma bienveillance, je veux les mettre à ton service en te proposant plusieurs prestations (cours particuliers, entretiens de suivi, correction de copies, atelier de méthodologie, simulation de grand oral, ...), le tout en te garantissant 3 choses :

- un suivi régulier et personnalisé ;
- une grande disponibilité et réactivité ;
- un prix accessible pour mettre ta réussite à portée de mains.

Si tu souhaites me rencontrer et échanger de vive voix sur ta situation, tes envies et tes besoins, le rendez-vous découverte de 15 minutes est gratuit et sans engagement.

J'ai hâte de faire ta connaissance, de connaître tes besoins et d'avancer avec toi vers ta réussite du CRFPA !

Marion

RESTONS EN CONTACT !



quid.crfpa.capa.fr



contact@quid-crfpa-capa.fr



06.67.66.64.51



[@quid.crfpa.capa](https://www.instagram.com/quid.crfpa.capa)



[@quid.crfpa.capa](https://www.instagram.com/quid.crfpa.capa)